

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 10 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2020
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 12/02/2020

ABSENTS : M. AUROY Olivier, M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme LALEU Marie-Laure

1. AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25 juin 2019, il avait été autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € H.T. soit 1 169 636,87 € T.T.C.

Les conseils municipaux du 4 novembre et du 2 décembre 2019 ont validé des avenants, portant le montant global du marché de travaux à 977 640,24 € H.T. soit 1 173 168,27 € T.T.C.

Des adaptations doivent être effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces adaptations doivent faire l'objet d'avenants pour les lots n°1, 3 et 14. Sont concernés :

N° LOT	Entreprise	Nature/prestation ayant entraîné la + ou - value	Montant € HT	Montant € TTC
1	SAS MASSY TP	Travaux nécessaires à la réalisation du projet pour terrassement et réseaux secs non décrits et rajout d'une clôture légère suite à la suppression du muret béton et BFUP chez le maçon, et suppression du banc BFUP béton	11 143,78	13 372,54
3	NS KOMAR	Adaptation de prestation suite à sondage et découverte état du mur pignon et muret pierre mal fondés, suppression prestation étanchéité et drainage, adaptation chape rattrapage sur dallage existant	19 644,36	23 573,23
14	AEL SCOP SA	Suppression de prestation liée à l'éclairage extérieur en façade de la vieille auberge	-1 125,76	-1 350,91
TOTAL DES AVENANTS			29 662,38	35 594,86

Le coût total des marchés est donc majoré de 29 662,38 € H.T. soit 35 594,86 € T.T.C.

Le montant global du marché de travaux est porté à 1 007 302,62 € H.T. soit 1 208 763,13 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°1, 3, et 14.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

